Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20261013-DVPVC2026_678-DE

# DÉCISION DU MAIRE

---

Prise en vertu de la délégation donnée
par le Conseil municipal du 8 avril 2026
(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Objet :** Convention de mise à disposition de la salle Le Carré 9 au groupement d'employeurs culturels Gesticulteurs

La Ville de Redon, représentée par son Maire, Monsieur Pascal Duchêne, agissant en vertu de la délibération n°2026-13 du 8 avril 2026,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Considérant que le GE Gesticulteurs coorganise depuis 2023, avec plusieurs de ses adhérents, une journée dédiée aux arts de la rue, à destination des programmateurs culturels, qui s'intitule « GESTI &CIE »,
Considérant que Le GE Gesticulteurs soutient cette action de coopération en étant la structure juridique organisatrice et de communication de l'évènement,
Considérant que l'édition 2026 de « GESTI & CIES » aura lieu le 3 novembre 2026,
Considérant que la salle le Carré 9 permet, par sa conception architecturale, d'enchaîner facilement différentes formes de spectacles,
Considérant que cette journée est ouverte au public scolaire de Redon,
Considérant que cet évènement est gratuit pour le public,
Considérant que « GESTI & CIES » fait rayonner la salle Le Carré 9 dans le secteur de la culture,
Considérant la disponibilité de la salle Le Carré 9 les 2 et 3 novembre 2026,
Considérant que « GESTI & CIES » participe pleinement au soutien des professionnels dans le domaine de la création qui est inscrit dans le cadre du projet patrimonial et culturel municipal,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver et signer la convention, telle qu'annexée à la présente décision ;

ARTICLE 2 : que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal de la Ville de Redon ;

ARTICLE 3 : que la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine au titre du contrôle de légalité.

À Redon, le 13 octobre 2026
Pascal Duchêne, Maire

MAIRIE DE REDON